

Le questionnaire

Commentaires

La couverture complémentaire maladie obtenue sur le lieu de travail reçoit des appellations différentes selon les interlocuteurs (« prévoyance santé », « mutuelle », « complémentaire », « complémentaire maladie », etc.). Pour éviter les malentendus et répétitions dans la passation du questionnaire, l'enquêteur fixera les termes avec l'enquêté en début de questionnaire ; le questionnaire affiché à l'écran CATI s'adaptera alors automatiquement (aide à l'enquêteur).

Dans cette version papier, nous avons harmonisé en mettant entre crochets « complémentaire maladie » et « prévoyance pour le gros risque ».

Le questionnaire était accompagné d'un document d'informations à destination des enquêteurs, précisant les principales notions, les acronymes etc. Ce document a été réalisé en commun avec la société d'enquête et au vu des questions fréquentes lors des réunions de formation des enquêteurs.

La partie de ce questionnaire, relative au travail de recherche de la bonne personne dans l'entreprise, a été gérée de manière informatique et les questions qui ne posent pas d'intérêt en soi ne sont pas présentées ici ; le questionnaire ci-après démarre dès lors que l'enquêteur est entré en contact avec la personne qu'il cherchait à interroger ou une autre personne susceptible de le renseigner.

Les numéros de question entre parenthèses correspondent aux numéros des questions du logiciel CONVERSO.

Consigne à l'enquêteur : *Proposer, dans l'ordre et en s'arrêtant dès que l'interlocuteur commence à répondre, « la complémentaire santé », ce qu'on appelle aussi parfois « la mutuelle » ou encore « la complémentaire maladie » ou enfin « la couverture des frais de soins de santé ».*

L'enquêté choisira le terme consacré dans l'entreprise pour parler de la complémentaire maladie. Ce terme s'insérera partout dans le texte où apparaît [complémentaire maladie].

Par la suite, nous aborderons rapidement le gros risque (décès, veuvage, invalidité, congés maladie).

Q S1 (Q55) Dans votre établissement, les salariés ont-ils accès à une [complémentaire maladie] ?

Oui ⇒ Q S3

Non ⇒ Q S2

PARTIE

« accès à une couverture complémentaire dans l'entreprise »

- Q S3 (Q59) Comment la décision d'avoir une [complémentaire maladie] a-t-elle été prise ?**
- par référendum
 - par décision unilatérale de l'employeur
 - par décision unilatérale des représentants du personnel (ou d'une partie du personnel)
 - par décision commune entre l'employeur et les représentants du personnel
 - autres (préciser)
 - ne sait pas
- Q S4 (Q61) Cette [complémentaire maladie] est-elle obligatoire ou les salariés ont-ils le choix de refuser l'adhésion, c'est-à-dire de ne pas être couverts du tout pour la maladie par l'entreprise ?**
- Consigne enquêteur : NE PAS CITER ; Vérifier l'item choisi avec l'interviewé ; on s'intéresse ici uniquement au fait que le salarié peut ne pas être couvert du tout par la [complémentaire maladie] de l'entreprise, mais on ne s'intéresse pas aux options : même si une partie seulement du contrat est obligatoire, on considère qu'il existe une [complémentaire maladie] obligatoire dans l'entreprise
- elle est obligatoire pour tous
 - elle est obligatoire pour certains seulement et facultative pour les autres
 - elle est obligatoire pour certains et les autres en sont exclus
 - elle est obligatoire pour certains, facultative pour d'autres, les derniers en sont exclus
 - elle est facultative pour tous
 - elle est facultative pour certains, et d'autres en sont exclus
- QS5a (Q62) Si QS4 = 1, 2 ou 5. Êtes-vous vraiment certain que tout le monde a droit à la [complémentaire maladie] dans votre établissement ? Bien insister : c'est-à-dire les nouveaux embauchés, les temps partiels, les formations en alternance, les stagiaires rémunérés ?**
- oui, tout le monde y a droit
 - non, certaines personnes sont exclues
- Q S5 (Q63) Si QS5a = 2 ou QS4 = 3, 4 ou 6. Quelles sont les populations exclues ?**
- Consigne enquêteur : Insister : on parle ici de catégories statutaires (cadres, non-cadres) ou fonctionnelles (ateliers, équipes) ; en revanche, les classes d'âge, la situation familiale ou l'ancienneté ne sont pas considérées comme des catégories. Exemples de catégories : CDD, nouveaux, temps partiel, en alternance, stagiaires rémunérés.

- Q S5b (Q65)** Si QS5a=2 ou QS4=2 ou 4.
Pour quelle catégorie la [complémentaire maladie] est-elle obligatoire ?
Consigne enquêteur : On parle ici de catégories statutaires (cadres, non-cadres) ou fonctionnelles (ateliers, équipes) ; en revanche, les classes d'âge, la situation familiale ou l'ancienneté ne sont pas considérées comme des catégories. Exemples de catégories : CDD, nouveaux, temps partiels, en alternance, stagiaires rémunérés...
- Q S6a (Q69)** **La part prise par l'employeur au financement de cette [complémentaire maladie] est-elle la même pour toutes les catégories de salariés ?**
Consigne enquêteur : On parle ici de catégories statutaires (cadres, non-cadres) ou fonctionnelles (ateliers, équipes) ; en revanche, les classes d'âge, la situation familiale ou l'ancienneté ne sont pas considérées comme des catégories. Exemples de catégories : CDD, nouveaux, temps partiel, en alternance, stagiaires rémunérés...
1. oui, c'est la même pour tous
 2. non, il y a une différence
- QS6b (Q70)** Si QS6a=2.
Quelles sont toutes les catégories de salariés pour lesquelles, la part prise par l'employeur au financement de la [complémentaire maladie] est différente ?
- QS6c (Q73)** **Quelle est , même approximativement, la part prise par l'employeur au financement de cette [complémentaire maladie] ?**
*Consigne enquêteur : Si l'interviewé répond que sa cotisation est forfaitaire, relancer pour avoir un ordre de grandeur en pourcentage. On demande une estimation personnelle, il ne faut pas que l'interviewé recherche les documents comptables pour avoir une réponse précise.
 Si l'interviewé hésite entre 2 pourcentages (ex 10 à 15 %), proposez-lui quelque chose entre les deux (ex 12 %)*
- QS7 (Q74)** Si QS6c = 100 %.
Donc, les salariés ne paient rien pour leur [complémentaire maladie] ?
1. non, ils ne paient rien
 2. si, ils paient quelque chose
- QS9 (Q75)** **Je voudrais maintenant en savoir un peu plus sur la manière dont se passe ce financement : imaginons que les coûts de la [complémentaire maladie] augmentent fortement d'une année sur l'autre. Selon vous que se passera-t-il ?**
Consignes enquêteur : Si l'employeur dit vouloir changer de [complémentaire maladie] cocher l'item 1 ("l'employeur ne changera pas le montant total de sa contribution...").
1. l'employeur ne changera pas le montant total de sa contribution : il laissera le salarié ou le CE (comité d'entreprise) payer la différence
 2. l'employeur maintiendra sa contribution en pourcentage : il prendra toujours la même participation relative

3. l'employeur prendra le surcoût intégralement en charge, quitte à demander une révision des garanties
4. autre (préciser)
5. [nsp]

Parlons maintenant de ce que paient les salariés pour cette [complémentaire maladie].

Q S7 (Q77)

Pour un salarié célibataire sans enfant, le mode de calcul de la cotisation est-il le même pour toutes les catégories de salariés ?

Consigne enquêteur : On parle ici de catégories statutaires (cadres, non-cadres) ou fonctionnelles (ateliers, équipes) ; en revanche, les classes d'âge, la situation familiale ou l'ancienneté ne sont pas considérées comme des catégories. Mode de calcul signifie la façon dont est calculée la cotisation, par exemple en appliquant un taux de salaire, ou bien une cotisation forfaitaire.

1. oui, c'est le même pour tous
2. non, il y a une différence

QS8b (Q78)

Si QS7=2.

Quelles sont toutes les catégories de salariés pour lesquelles, la cotisation à cette [complémentaire maladie] est différente ?

Consigne enquêteur : On parle ici de catégories statutaires (cadres, non-cadres) ou fonctionnelles (ateliers, équipe...); en revanche, les classes d'âge ou d'ancienneté ne sont pas considérées comme des catégories.

Q S8 (Q81)

La cotisation des salariés est-elle ?

Consigne enquêteur : Si la personne dit que "ça dépend", dire qu'on s'intéresse au cas d'une personne célibataire, sans enfants et qui prend l'option de base.

1. proportionnelle au salaire
2. proportionnelle au salaire plafonné
3. proportionnelle à la portion du salaire située au-dessus d'un plafond
4. forfaitaire (tout le monde paye la même chose – si contrat à options : tout le monde paye la même chose dès qu'il prend la même option)
5. forfaitaire, avec des classes d'âge ou d'ancienneté
6. autre (préciser)

Nous allons maintenant parler de l'organisme chargé de gérer cette complémentaire maladie.

Q S10 (Q84) Tout d'abord, combien d'organismes différents gèrent la [complémentaire maladie] de votre établissement ?

QS10b (Q85) Pouvez vous me donner leurs noms ?

Consigne enquêteur : Pour les "autres", NE PAS OUBLIER de demander le sigle, l'intitulé développé et la ville.

- 1 AGF
- 2 AGRR- Association générale des retraites par répartition
- 3 APGIS - Association prévoyance générale interprofessionnelle des salariés
- 4 APICIL - Arcil Micils Association de prévoyance interprof. des cadres
- 5 APRI - IRRAPRI - SMAPRI
- 6 AXA
- 7 CAIRPSA - CARPRECA CAIRPSA MULHOUSE
- 8 CAPRICEL - CAPRICEL prévoyance groupe MAGDEBOURG pour les cadres
- 9 CCAS (EDF...) - Caisse centrale d'activité sociales du personnel des industries
- 10 CNPOCNRO - Caisse nationale de prévoyance des ouvriers du bâtiment
- 11 CRICA PREV - Caisse de retraite interprofessionnelle des cadres
- 12 GAN
- 13 GMC - Garantie médicale et chirurgicale
- 14 GRASSAVO - Gras- Savoye
- 15 IBM - Mutuelle IBM
- 16 MCD - Mutuelle nationale MCD des anciens combattants et des prisons
- 17 MEDERIC - Groupe MEDERIC MUTUALITE
- 18 MGEN - Mutuelle générale de l'éducation nationale
- 19 MGF MANS - Mutuelles du Mans, Mutuelles générales de France
- 20 MGPTT - Mutuelle générale des PTT
- 21 MIP - Mutuelle des industries du pétrole
- 22 MNH - Mutuelle nationale des hospitaliers
- 23 MNT - Mutuelle nationale territoriale
- 24 MORNAY - Groupe MORNAY
- 25 MSA - Mutualité Sociale Agricole
- 26 PREVIADÉ
- 27 PREVILOR - PREVILOR, PREVIFORM
- 28 PRO BT - Regroupement des caisses de retraites et de prévoyance du BT
- 29 RENAULT - Mutuelle RENAULT
- 30 SMBTP - Société mutualiste du bâtiment et des travaux publics
- 31 SMI - Société mutualiste interprofessionnelle des 16, 17, 18^e arrondissements
- 32 SMSG - Société mutualiste du personnel de la Société générale
- 33 STANISLAS - Groupe mutuelle STANISLAS
- 34 URRPIMME - URRPIMMEC société mutualiste groupe MALAKOFF
- 35 VAUBAN - Groupe VAUBAN
- 36 VERSPIEREN - Assurances VERSPIEREN
- 37 *Autres : préciser*

- QS10c (Q87) Parmi les organismes que vous venez de me citer, lequel est le PLUS IMPORTANT ?**
Consigne enquêteur : Si l'interviewé hésite, relancer en disant "c'est-à-dire l'organisme qui couvre le plus."
- Q S11 (Q89) Nous allons maintenant parler de l'organisme que vous considérez comme le plus important : est-ce ... ?**
1. une mutuelle
 2. une assurance privée
 3. une institution paritaire de prévoyance
 4. nsp
- Q S11c (Q90) Qui a sélectionné cet organisme parmi tous les organismes possibles ?**
1. La DRH (direction des ressources humaines)
 2. Le comité d'entreprise ou des représentants du personnel
 3. Une commission mixte (représentant du personnel + direction)
 4. Il a été imposé
 5. nsp
- QS12 (Q91) Si QS11c=4. Par qui a-t-il été imposé ?**
1. le siège ou le groupe
 2. la branche
 3. le réseau de franchisés
 4. autre (préciser)
- QS13 (Q93) Comment la décision a-t-elle été validée dans l'établissement ?**
1. par référendum
 2. par décision unilatérale de l'employeur
 3. par décision unilatérale des représentants du personnel ou d'une partie du personnel
 4. par décision commune entre les représentants du personnel et l'employeur
 5. autre (préciser)
 6. [nsp]
- Q S13b (Q95) Les assurés prennent-ils part aux décisions et aux discussions avec l'organisme gestionnaire ?**
Oui ⇒ Q S14
Non ⇒ Q S15

- Q S14 (Q96) Sous quelle(s) forme(s) ? [plusieurs réponses possibles]**
1. une commission a été mise en place
 2. ce sont les salariés, les représentants du personnel, les syndicats ou le C.E. qui discutent avec l'organisme
 3. il y a des assemblées générales d'adhérents
- QS15 (Q97) Depuis combien d'années la [complémentaire maladie] est-elle gérée par cet organisme ?**
- Consigne enquêteur : Si l'interlocuteur ne le sait pas parce qu'il a trouvé le contrat en arrivant, lui demander depuis combien d'années il est dans cette entreprise ?*
- Q S16 (Q98) Le contrat a-t-il déjà été renégocié périodiquement avec l'organisme ?**
1. oui
 2. non
- QS16b (Q99) Si QS16=1.
En quelle année a-t-il été renégocié la dernière fois ?**
- Q S17(Q100) La couverture est-elle uniquement réservée à l'employé ou peut-elle être étendue à des proches ?**
1. seulement réservée à l'employé lui-même
 2. pour l'employé et peut être étendue à des proches
 3. ne sait pas
- QS17a (Q101) Si QS17=2
Est-elle...**
1. automatiquement étendue aux proches
 2. étendue aux proches uniquement si le salarié le souhaite
- QS17b (Q102) Si QS17a=1
Quelles sont les personnes couvertes automatiquement ?**
1. les enfants avec une limite d'âge
 2. les enfants sans limite d'âge
 3. les conjoints mariés
 4. les conjoints non mariés (concubin, pacsé...)
 5. autres (préciser)
- QS17b2 (Q104) Si QS17b=1
Jusqu'à quel âge les enfants sont-ils couverts ?**

- QS17c (Q105)** Si QS17a=2
A qui cette couverture peut-elle être étendue ?
1. les enfants avec une limite d'âge
 2. les enfants sans limite d'âge
 3. les conjoints mariés
 4. les conjoints non mariés (concubin, pacsé...)
 5. autres (préciser)

- QS17c2 (Q107)** Si QS17c=1
Jusqu'à quel âge les enfants sont-ils couverts ?

Nous allons maintenant nous intéresser aux garanties.

- Q109** **Dans votre entreprise, existe-t-il plusieurs niveaux de garanties ? On pense ici aux différentes catégories de salariés mais aussi à des options possibles du contrat (hors prise en charge des proches)**
1. oui
 2. non

- Q110** **Combien de niveaux de garanties existe-t-il ?**
- Consigne enquêteur : MINIMUM 2 NIVEAUX. On parle ici de catégories statutaires (cadres, non-cadres) ou fonctionnelles (ateliers, équipes) ; en revanche, les classes d'âge, la situation familiale ou l'ancienneté ne sont pas considérées comme des catégories. On pense ici aux différentes catégories de salariés mais aussi à des options possibles du contrat (hors prise en charge des proches)*

- Q111 (QS18 bis)** **Quels sont les différents niveaux de garanties selon les termes employés dans le contrat et les catégories de personnel concernées ?**
- Exemples : cadres niveau 1, cadres niveau 2, non-cadres niveau 1, non-cadres niveau 2.

Pour chacun des contrats cités à la Q111 :

- Q115** **Dans la garantie X les cures thermales sont-elles prises en charge ?**
1. oui
 2. non
 3. [nsp]

- Q116** **Le forfait journalier hospitalier est-il pris en charge...**
- (on entend par partiellement un forfait qui n'est pris en charge qu'à partir d'une certaine durée de séjour ou un forfait qui n'est pas pris en charge en totalité (montant du forfait journalier = 10,67 euros))
1. totalement
 2. partiellement
 3. pas du tout

Nous allons maintenant nous intéresser au montant des garanties pour les dépassements d'honoraires de spécialistes, les prothèses dentaires et pour les lunettes acceptées par la Sécurité sociale.

Q145 **Pour cela, peut-être avez-vous besoin de prendre le résumé de garanties de votre contrat sous les yeux ?**

1. accepte, SANS les documents sous la main
2. accepte, AVEC TOUS les documents sous la main
3. accepte, AVEC SEULEMENT UNE PARTIE des documents sous la main
4. accepte le principe, mais il faudra le rappeler (prise de RDV à la fin)
5. refus de répondre, c'est confidentiel
6. n'a pas le temps, préfère envoyer un fax

Q146

Si Q145 = 5.

Pour quelles raisons ne voulez-vous pas nous décrire votre contrat ?

Consigne enquêteur : *Pour chacun des contrats cités en Q110, on demande le niveau des garanties ; si cela est trop long, on propose à l'interviewé de choisir le contrat pour lequel il pourrait le plus facilement répondre*

Q148

Concernant les dépassements d'honoraires de spécialistes de ville, quel est le contenu de la garantie ?

Consigne enquêteur : *Relancer pour avoir le maximum de précisions :*

- *Ce montant comprend-t-il le remboursement Sécurité sociale ? Noter alors y compris RSS ou non compris RSS.*
- *Existe-t-il un plafond de dépense ? Noter alors le montant du plafond ou sans plafond.*

Q153

Concernant les prothèses dentaires acceptées par la Sécurité Sociale, quel est le contenu de la garantie ?

Consigne enquêteur : *Relancer pour avoir le maximum de précisions :*

- *Ce montant comprend-t-il le remboursement Sécurité sociale ? Noter alors y compris RSS ou non compris RSS.*
- *Existe-t-il un plafond de dépense ? Noter alors le montant du plafond ou sans plafond.*

Si c'est demandé, on parle ici des prothèses qui sont : fixe / couronne / céramo-métallique / devant ou incisives-canines.

Q161

Concernant les lunettes acceptées par la Sécurité sociale, quel est le contenu de la garantie ?

Consigne enquêteur : *Relancer pour avoir le maximum de précisions :*

- *Ce montant comprend-t-il le remboursement Sécurité sociale ? Noter alors y compris RSS ou non compris RSS.*
- *Existe-t-il un plafond de dépense ? Noter alors le montant du plafond ou sans plafond.*

CONTRAT : %S Base / avec ou sans RSS / Plafond / Complément

Pour les verres, puis pour les montures ou forfait optique.

Q164

L'un des contrats de votre [complémentaire maladie] rembourse-t-il des soins ou des médicaments qui ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale ?

Consigne enquêteur : *Plusieurs réponses possibles* - CITER Si l'enquêté ne comprend pas, dire qu'on entend par là les lentilles, les médicaments non remboursés par l'assurance maladie... On parle ici du remboursement quel que soit le contrat.

Si pour un contrat, c'est remboursé ET pour un autre contrat, ce n'est pas remboursé, ALORS on considère que c'est remboursé.

1. lentilles jetables
2. traitements dermatologiques par laser
3. thalassothérapie
4. médicaments
5. autres (préciser)
6. [non, aucun]

PARTIE

« pas d'accès à une couverture complémentaire dans l'entreprise »

QS2 (Q56)

Pourquoi n'y a-t-il pas de [complémentaire maladie] santé dans votre établissement ?

Consigne enquêteur : on attend une réponse spontanée que l'on classe dans l'une des catégories ci-dessous en demandant confirmation par l'enquêté. On ne liste les modalités que s'il n'y a pas de réponse.

1. on y pense, la direction l'envisage, ou c'est en cours de négociation, [⇒ QS3 bis]
2. cela a été essayé, mais les négociations ont échoué [⇒ QS3 ter]
3. il y a eu une [complémentaire maladie] dans l'établissement mais elle a été abandonnée [⇒ QS3 quater]
4. on n'a jamais essayé [⇒ QS2 bis]

QS2 bis (Q58)

Si Q56 = 4.

Pourquoi la question de souscrire une [complémentaire maladie] ne s'est-elle jamais posée : (cocher plusieurs réponses si nécessaire)

1. les salariés sont déjà couverts par ailleurs (notamment par leur conjoint)
2. les salariés sont jeunes et/ou en bonne santé et considèrent ne pas en avoir besoin
3. les salariés ne veulent pas d'un prélèvement en plus sur leur salaire
4. il n'y a pas d'organisme satisfaisant dans la région et pour notre demande
5. ce n'est pas une priorité pour la direction
6. ce n'est pas une priorité pour les syndicats ou les représentants du personnel
7. on n'a pas le temps de s'en occuper
8. c'est trop cher
9. l'employeur ne veut pas
10. nsp
11. autres (préciser)

QS3 bis (Q170)

Si Q56 = 1.

Qui est, selon vous, à l'initiative de cette ouverture de négociation ?

1. plutôt les salariés [⇒ QS4 bis]
2. plutôt l'employeur [⇒ QS6 bis]
3. les deux conjointement [⇒ QS4 bis]
4. c'est venu du siège
5. c'est venu d'un accord de branche
6. la loi (notamment la loi CMU qui impose une négociation sur le thème de la [complémentaire maladie]) [⇒ QS6 bis]
7. autre, préciser
8. nsp

- QS4 bis (Q172)** Si QS3bis = 1 ou 3.
Qui a relayé cette demande des salariés ?
1. le CE
 2. les délégués syndicaux
 3. un ou les syndicat(s)
 4. autre
 5. nsp
- QS5 bis (Q174)** **Selon vous, toutes les catégories de salariés sont elles demandeuses ou seulement certaines ?**
- Consigne enquêteur : attention, nous parlons ici de l'opinion de CATEGORIES de salariés (en terme de statut, d'atelier) et non d'opinions individuelles.*
1. toutes les catégories sont demandeuses
 2. certaines catégories seulement sont demandeuses → préciser
- QS6 bis (Q177)** **Cette négociation est-elle plutôt consensuelle ou plutôt conflictuelle ?**
1. plutôt consensuelle
 2. plutôt conflictuelle
- QS7 bis (Q178)** **Comment décririez-vous succinctement le mode de négociation ?**
1. la DRH élabore un projet qu'elle soumettra ensuite à référendum
 2. la DRH propose, le CE discute et modifie
 3. La DRH négocie directement avec les syndicats
 4. les représentants des salariés ont mis au point leur [complémentaire maladie] et la direction examine les possibilités de financement
 5. autre (préciser)
 6. nsp
- QS3 ter (Q181)** **En quelle année cette tentative a-t-elle eu lieu ?**
- QS4 ter (Q182)** **Comment a été constaté l'échec**
1. le référendum a été négatif
 2. il y a eu arrêt unilatéral des négociations
 3. il y a eu changement de direction
 4. l'établissement a été racheté
 5. autre (préciser)
 6. nsp

QS5 ter (Q184) Selon vous, pourquoi cette tentative pour instaurer une [complémentaire maladie] a-t-elle échoué ?

1. l'employeur trouvait que la contribution qu'on lui demandait était trop élevée
2. les salariés n'en voulaient pas
3. autres, préciser
4. nsp

QS6ter (Q186) Si Q55 = 2. Pourquoi les salariés n'ont-ils pas voulu d'une [complémentaire maladie]

1. ils sont déjà couverts (notamment par leur conjoint ou par la CMUC)
2. ils sont jeunes et considèrent ne pas en avoir besoin
3. ils préfèrent toucher plus de salaire
4. il n'y a pas d'organisme satisfaisant dans la région et pour notre demande
5. autres, préciser
6. nsp

QS7 ter (Q188) Selon vous, cet échec a-t-il marqué durablement les relations sociales dans l'entreprise ou est-ce seulement une péripétie dont plus personne ne se souvient ?

1. cela a marqué durablement les relations sociales dans l'entreprise
2. c'est une péripétie dont plus personne ne se souvient
3. nsp

QS3 quater (Q190) Combien d'années l'entreprise a-t-elle été couverte ?

QS4 quater (Q191) Comment a été prise la décision de supprimer la [complémentaire maladie] ?

1. Il y a eu décision unilatérale de l'employeur
2. C'est une décision des employés
3. C'est une décision consensuelle employeur/salariés
4. Autre, préciser
5. nsp

QS5 quater (Q193) Selon vous, pourquoi cette [complémentaire maladie] a-t-elle été abandonnée ?

1. L'employeur trouvait que la contribution qu'on lui demandait était trop élevée
2. Les salariés n'en voulaient pas
3. autres, préciser
4. nsp

QS6 quater (Q195) Si QS5quat = 2.

Pourquoi les salariés n'ont-ils pas voulu d'une [complémentaire maladie]

1. ils sont déjà couverts (notamment par leur conjoint ou par la CMUC)
2. ils sont jeunes et considèrent ne pas en avoir besoin
3. ils préfèrent toucher plus de salaire
4. il n'y a pas d'organisme satisfaisant dans la région et pour notre demande
5. autres, préciser
6. nsp

QS7 quater (Q197) **Selon vous, la question se posera-t-elle à nouveau de proposer une [complémentaire maladie] ?**

1. oui
2. non
3. [nsp]

Questionnaire sur le gros risque

QP1 (Q200) Dans votre établissement, les salariés ont-ils accès à une [prévoyance pour le gros risque] ?

Oui ⇒ Q P3

Non ⇒ Q P2

QP6 (Q204) Est-ce le même organisme qui prend en charge la [complémentaire maladie] et le gros risque ? (on parle ici du principal organisme de [complémentaire maladie])

1. oui

2. non

QP6b (Q205)

Si Q204=2.

Après de quel organisme avez-vous souscrit la prévoyance gros risque ?

- 1 AGRR- Association générale des retraites par répartition
- 2 ALPTIS - ALPTIS gestion
- 3 APGIS - Association prévoyance générale interprofessionnelle des salariés
- 4 APICIL - Arcil Micils Association de prévoyance interprof. des cadres
- 5 APRI - IRRAPRI - SMAPRI
- 6 APRIL
- 7 BELLINI - BELLINI prévoyance
- 8 CAIRPSA - CARPRECA CAIRPSA MULHOUSE
- 9 CAPAVES - Caisse prévoyance allocations vieillesse
- 10 CAPRICEL - CAPRICEL prévoyance groupe MAGDEBOURG pour les cadres
- 11 CARCEPT - Caisse autonome de retraite complémentaire
- 12 CGIS - Caisse générale interprofessionnelle de retraite pour salarié
- 13 CIPC - Caisse des cadres - Caisse interprofessionnelle des cadres
- 14 CIPRA
- 15 CIPREV - CIRSEV
- 16 CMIC - Caisse médicale interprofessionnelle des cadres
- 17 CNPOCNRO - Caisse nationale de prévoyance des ouvriers du bâtiment
- 18 CRI - Caisse de retraite interentreprise
- 19 CRICA PREV - Caisse de retraite interprofessionnelle des cadres
- 20 CRPLB - Caisse de retraite et de prévoyance de la BOETIE
- 21 EPG - Elysées prévoyance gestion
- 22 GFP - Centre de gestion, formation, prévoyance
- 23 HAUSSMAN
- 24 IGIREL - IGIREL Villeurbanne
- 25 IPECA - Institution de prévoyance des entreprises de construction AE
- 26 IPICA - Le Vigan prévoyance
- 27 IPSEC - Institut de prévoyance agents sociétés constituées sous EGID
- 28 IRIAL - Institut de retraite interprofessionnelle Alsace-Lorraine
- 29 MEDERIC - Groupe MEDERIC MUTUALITE

- 30 PRADO - Mutuelle du PRADO
- 31 PRC - Prévoyance retraite conseil
- 32 PRECA - Institution de prévoyance des cadres
- 33 PREVUNION
- 34 PRO BT - Regroupement des caisses de retraites et de prévoyance du BT
- 35 UPBTPSE - Mutuelle des cadres du bâtiment du sud est
- 36 URRPIMME - URRPIMMEC société mutualiste groupe MALAKOFF
- 37 Autre, préciser

QP3 (Q206) Tous les salariés sont-ils couverts pour :

Le risque invalidité ?

Oui

Non → **QP3b** (Q207) Quelles sont les catégories non couvertes ?

Le risque décès/veuvage ?

Oui

Non → **QP3b** (Q207) Quelles sont les catégories non couvertes ?

Le risque rente-éducation ?

Oui

Non → **QP3b** (Q207) Quelles sont les catégories non couvertes ?

Le risque dépendance ?

Oui

Non → **QP3b** (Q207) Quelles sont les catégories non couvertes ?

Q P3 (Q209) Tous les salariés sont-ils couverts de la même manière en cas d'absence pour maladie ?

1. oui
2. non

QP3b (Q207) Quelles sont toutes les catégories de salariés qui sont couvertes de manière différente (y compris les catégories non couvertes) ?

Pour chacune des catégories citées :

QP5 (Q213) Lors d'une absence pour maladie, pendant les trois premiers jours (délai de carence), le salarié reçoit-il son salaire.... ?

1. en totalité
2. partiellement
3. pas du tout

- QP5b (Q214) Cette couverture fait-elle partie du contrat de prévoyance ?**
Consigne enquêteur : *Pour un salarié dans l'établissement depuis quelques années, il s'agit de savoir si l'employeur assume lui-même ce risque ou s'il est assuré auprès de son organisme de prévoyance*
1. oui
 2. non
- QP5c (Q215) Du 4^{ème} jour à la fin du 6^{ème} mois d'absence pour maladie, le salarié reçoit-il son salaire.... ?**
1. en totalité
 2. partiellement
 3. pas du tout
 4. n'est pas dans ce cas là
- QP5d (Q217) Cette couverture fait-elle partie du contrat de prévoyance ?**
Consigne enquêteur *Pour un salarié dans l'établissement depuis quelques années, il s'agit de savoir si l'employeur assume lui-même ce risque ou s'il est assuré auprès de son organisme de prévoyance*
1. oui
 2. non
- QP5e (Q218) Au-delà du 6^e mois d'absence pour maladie, le salarié reçoit-il un complément de salaire grâce à l'organisme de prévoyance ?**
1. oui
 2. non

Questionnaire sur l'absence de gros risque

- Q P2 (Q201) Pourquoi n'y a-t-il pas de [prévoyance gros risque] dans votre établissement ?**
1. on y pense, la direction l'envisage OU c'est en cours de négociation, [⇒ QP2 bis]
 2. cela a été essayé, mais les négociations ont échoué [⇒ QP3 ter]
 3. il y en a eu une dans l'établissement mais elle a été abandonnée
 4. on n'a jamais essayé
- QP2bis (Q203) Si Qp2=4. Pourquoi la question de souscrire une prévoyance pour le gros risque ne s'est-elle jamais posée ?**
1. les salariés ne veulent pas d'un prélèvement en plus sur leur salaire
 2. on n'a pas le temps de s'en occuper
 3. c'est trop cher
 4. l'employeur ne veut pas
 5. nsp
 6. autres, préciser
- QP3ter (Q229) En quelle année cette tentative a-t-elle eu lieu ?**
- QP4ter (Q230) Comment a été constaté cet échec ?**
1. le référendum a été négatif
 2. il y a eu arrêt unilatéral des négociations
 3. il y a eu un changement de direction
 4. l'établissement a été racheté
 5. autre, préciser
 6. nsp
- QP5ter (Q232) Selon vous, pourquoi cette tentative pour instaurer une prévoyance gros risque a-t-elle échoué ? Est-ce parce que :**
1. l'employeur trouvait que la contribution demandée était trop élevée
 2. les salariés n'en voulaient pas
 3. autres
 4. nsp
- QP6ter (Q234) Pourquoi les salariés n'ont-ils pas voulu d'une prévoyance gros risque ?**
1. ils préfèrent toucher plus de salaire
 2. autres, préciser
 3. nsp

Qp7ter (Q236)

Selon vous, cet échec a-t-il marqué durablement les relations sociales dans l'entreprise ou est-ce seulement une péripétie dont plus personne ne se souvient ?

1. cela a marqué durablement les relations sociales dans l'entreprise
2. c'est une péripétie dont plus personne ne se souvient

[Fin du questionnaire]
